

**Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou lot**

LOT / LOT	surface du sol / m <sup>2</sup> (au 1/200)	surface constructible brute (m <sup>2</sup> )	Type et nombre de logements	Type de toiture	nombre de niveaux
max	min	max	max	max	max

Type, disposition et nombre des constructions / Facteur des constructions (F)

**Délimitation du PAP et des zones du PAG**

— délimitation du PAP  
- - - délimitation des différentes zones du PAG

**Courbes de niveau**

— terrain existant  
- - - terrain remodelé

**Nombre de niveaux**

1, 2, III... nombre de niveaux plaines  
+1, 2... R nombre d'étages en rez-de-chaussée  
+1, 2... C nombre de niveaux sous combles  
+1, 2... S nombre de niveaux en sous-sol

**Hauteur des constructions**

h<sub>0x</sub> hauteur à la corniche de x mètres  
h<sub>1x</sub> hauteur à l'entresol de x mètres  
h<sub>2x</sub> hauteur au faite de x mètres

**Types, dispositions et nombre des constructions**

oc constructions en ordre continu  
onc constructions en ordre non continu  
x ml x maisons isolées  
x mlj x maisons jumelées  
x mb x maisons en bande

**Types et nombre de logements**

xu x logements de type unifamilial  
xb x logements de type bifamilial  
xc x logements de type collectif

**Formes de toiture**

lp toiture plate  
tx (y%±z%) toiture à x versants, degré d'inclinaison  
orientation du faite

**Gabarits des immeubles (plan / coupes)**

— alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé  
- - - limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé  
- - - alignement obligatoire pour dépendances  
- - - limites de surfaces constructibles pour dépendances  
- - - limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines  
- - - limites de surfaces constructibles pour extensions

**Délimitation des lots / lots**

lot projeté / lot projeté  
territoire cédé au domaine public communal

**Degré de mixité des fonctions**

min x% pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction  
max y% pourcentage maximal en surface construite brute de logement par construction  
z% pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

**Espaces extérieurs privés et publics**

Evp espace vert privé  
Ev public espace vert public  
ZDU aire de jeux ouverte au public  
espace extérieur pouvant être scellé  
voie de circulation motorisée  
espace pouvant être dédié au stationnement  
chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne  
voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

**Plantations et murets**

arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver  
haie projetée / haie à conserver  
muret projeté / muret à conserver

**Servitudes**

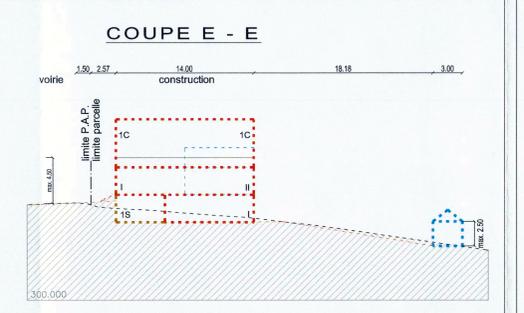
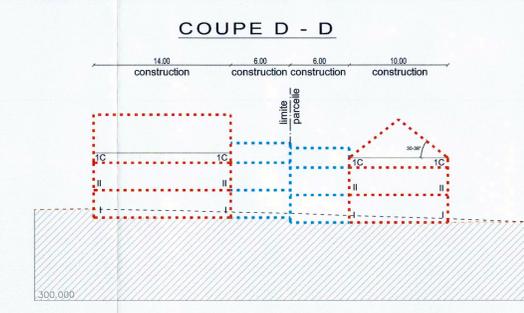
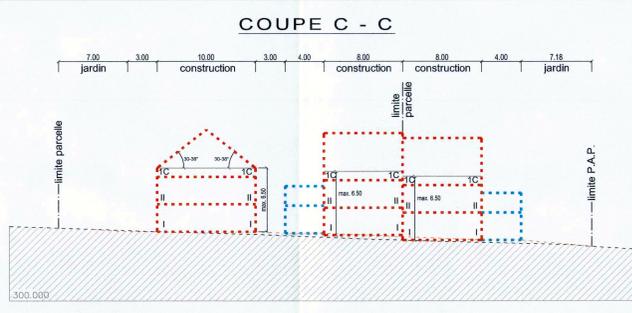
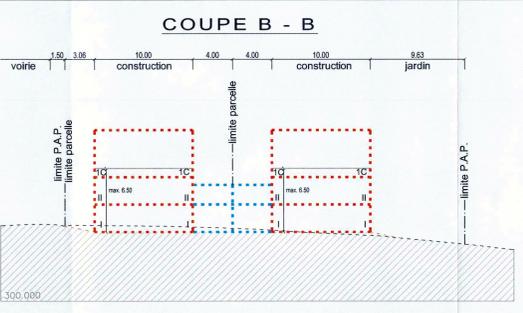
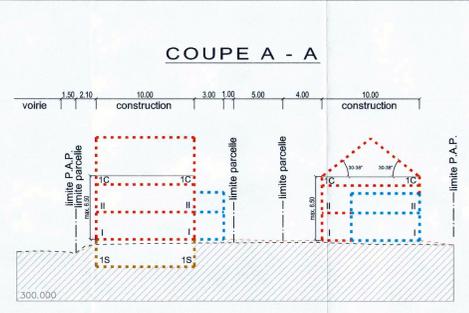
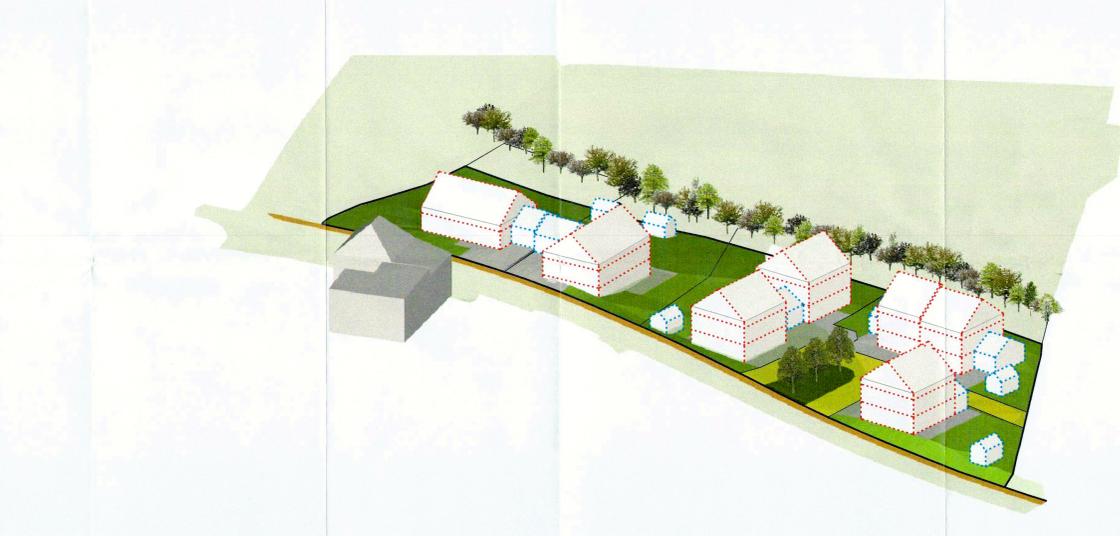
servitude de type urbanistique  
servitude écologique  
servitude de passage  
élément bâti ou naturel à sauvegarder

**Infrastructures techniques**

référation à ciel ouvert pour eaux pluviales  
canalisation pour eaux pluviales  
canalisation pour eaux usées  
fossé ouvert pour eaux pluviales

**Légende complémentaire**

terrain public devenant privé  
canalisation pour eaux usées existante  
canalisation pour eaux pluviales existante  
acc-drain



**VU ET APPROUVE**

Bech, le 13 AVR. 2016

LE CONSEIL COMMUNAL  
Pour expédition conforme : Bech, le 13 AVR. 2016  
Le Secrétaire,  
Dan Bartsch

révisé: 13/04/2016  
Le présent document appartient à ma délicate  
d'approbation du: 13/04/2016  
Le Maire / Président  
Dan Bartsch

N° CAD: Q:\ROUTE\11028 - P.A.P. "Auf dem Kalhof" & Zitiig\Plans\11028-1-103h.dwg

INDICE	DESSIN	DATE	CONTROLE	MODIFICATION
1	PRU	24.02.16	MUR	MISE A JOUR LIMITE PAP
2	PRU	17.12.15	MUR	MISE A JOUR
3	PRU	28.10.15	MUR	MISE A JOUR SUIVANT L'AVIS DE LA CELLULE
4	EMO	21.09.15	MUR	MISE A JOUR
5	EMO	21.09.15	MUR	AJOUT TROTTOIR/MODIFICATION LIMITE PAP

CG Concept  
M. OUVRE : 13, route de Longwy  
L-8080 Bertrange

PROJET : P.A.P. 'In der Ach' à Zitiig

OBIET : Plan d'aménagement particulier

Dessiné par : RHO  
Date : 01.10.2015

Contrôlé par : ERE  
Date : 01.10.2015

Responsable : MUR  
Date : 01.10.2015

Echelle : 1/250

N° DU PLAN : 111028-1/103h